

**DEPARTEMENT
DE LA
GUADELOUPE**

REPUBLIQUE FRANCAISE



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE



Séance du mardi 12 novembre 2024

Le mardi 12 novembre 2024 à 18 heures, le Conseil municipal de la Commune de BAIE-MAHAULT, légalement convoqué le mercredi 06 novembre 2024, s'est assemblé à la salle des délibérations.

Présents : Justin DESSOUT - Shella COMMIN - Georges DAUBIN - Claudine - David MONTOUT - Célia MIMIETTE épouse HATCHI - Pierre VENUTOLO - Michel MADO - Johanne DAHOMAS - Denis BERNADOTTE - Jocelyne EUSTACHE - Jocelyn LEREMON - Jacqueline FAVORINUS - Lyliane PIQUION - Fred EUSTACHE - Julianna DAN - Philippe NABAB - Chazy CIRANY - Jean-Louis OPHELTES - Kattia THEODORE - Lydia DUPONT - Corinne PETRO - Joseph LEE - Marie-Claude BEAUZOR épouse ALEXIS - Diana ETIENNE-ROUSSEAU - Sylvie CHAMMOUGON, épouse ANNO - Christophe CESARIN.

Représentés : Fabienne ANTENOR - Ary CHALUS - Tony MOUSSE - Olivier SHEIKBOUDHOU - Alain RAGOUTON.

Absents : CHALUS épouse BAZILE - Murielle JABES - Sandra MANIJEAN - Frédéric THEOBALD - Amandine FUNDERE - Joël SYLVESTRE.

Excusée : Denise BLEUBAR.

Séance présidée par Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA, **Maire**.

Secrétaire de séance : Mme Lyliane PIQUION.

DCM 2024/11/75

OBJET : REGULARISATION FONCIERE DE LA PARCELLE AX 1048 SITUEE AU LOTISSEMENT "LA DIGUE".

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2241-1 et L 1311-5 ;
- ✓ Vu le courrier de la ville de Baie-Mahault en date du 1^{er} août 2019 relatif à la régularisation foncière du Lotissement La Digue ;
- ✓ Vu les estimations réalisées par la Direction Régionale des Finances Publiques de la Guadeloupe et des Iles du Nord, Pôle d'évaluation domaniale :

DATE	REF. CADASTRALE	N° LOT	SUPERFICIE	ESTIMATION DE LA VALEUR VENALE
25/08/2020	AX 1048	3	227	13 620

- ✓ Vu le rapport du Maire proposant la régularisation suivante :

N°	OCCUPANT	LIEUD IT	REF. CAD.	N° LOT	SURFACE m ²	ESTIMATION DES DOMAINES €	PRIX €
1	FIATTA Berthe	La Digue	AX 1048	3	227	13 620	13 620

- ✓ Considérant la nécessité de soumettre au Conseil Municipal le cahier des charges relatif à chaque vente envisagée pour la régularisation foncière des occupants des terrains communaux ;
- ✓ Considérant la complétude du dossier de régularisation foncière de Madame Berthe Pascal FIATTA ;

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : d'autoriser le Maire à procéder à la cession de la parcelle AX 1048 d'une superficie de 227 m² à Madame Berthe Pascal FATTIA au prix de treize mille six cent vingt euros (13 620 €), selon le cas en la forme administrative ou notariée, conformément au cahier des charges.

Article 2 : d'approuver le cahier des charges (joint) qui présente le bénéficiaire ainsi que les caractéristiques du bien à vendre et les modalités de la cession.

Article 3 : de désigner le cas échéant l'adjoint au maire délégué à l'urbanisme Georges DAUBIN pour représenter la commune de Baie-Mahault à la signature de l'acte de cession.

Article 4 : de charger le Maire, la Directrice Générale des Services et le Receveur Municipal, chacun en ce qui le concerne, d'exécuter la présente délibération qui sera notifiée à M. le Préfet de la Région Guadeloupe.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Ville de Baie-Mahault.

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire, après réception en préfecture le :



Publiée le :

Date du Conseil Municipal : 12 novembre 2024.

La secrétaire de séance,

Lyliane PIQUION

Le Maire,

Hélène POLIFONTE-MOLIA